



AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
MARCHE TRAVAUX / LES TULIPIERS

(Appel d'offre ouvert)

1 – Pouvoir adjudicateur

Société Immobilière de Mayotte (SIM)

Type du pouvoir adjudicateur : SAEM

Maître d'œuvre : GRZ ARCHITECTURE

2 – Mode de passation du marché

Procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur, dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

3 – Objet du marché et lieu d'exécution

Marché de travaux pour la réalisation de l'opération « **LES TULIPIERS** » construction de 44 logements locatifs mixtes et 3 commerces, qui se situe à BANDRABOUA / lot Electricité CFO/CFA.

4 – Décomposition en lots et nature des travaux

Le CCAP prévoit 18 lots. La présente consultation porte uniquement sur les lots mentionnés ci-dessous, les autres ayant déjà été attribués.

LOTS	DESIGNATION	MONTANT TTC
12	ELECTRICITE CFO/CFA	332 249,45 €

5 – Délai d'exécution

Démarrage prévisionnel : Septembre 2026

Durée prévisible du marché : 28 mois y compris la période de la période de préparation.

6 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Subventions Etat, crédit d'impôts et emprunts bancaires

7 – Conditions de participation

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires via le profil d'acheteur <http://www.marches-securises.fr>.

8 – Critères d'attribution des marchés

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1.	Montant de l'offre :	60%
2.	Valeur technique de l'offre chantier :	40%
2.1	Pertinence du Mémoire technique	10%
2.2	Moyens matériels et humains affectés à l'exécution du marché	10%
2.3	Références relatives à l'importance et à la nature des travaux	20%

9 – Date limite de réception des candidatures et offres : Lundi 21 septembre 2026 à 12h00

10 – Procédure de recours

10.1– Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Judiciaire de Mamoudzou, ZI KAWENI 97600 Mamoudzou

10.2– Introduction des recours

10.2.1– Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Judiciaire de Mamoudzou

10.2.2– Introduction des recours

Référé précontractuel ou Référé contractuel dans les délais prévus aux articles 1441-1 à 1441-3 du code de procédure civile

11 – Date de publication : Jeudi 03 septembre 2026